



AVIS


OBJET: Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant la limitation de tonnage sur la Place Polydore Beaufaux, la rue du Tilleul et la chaussée du Tilleul

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 28 novembre 2023, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant la limitation de tonnage (5.5T) sur la Place Polydore Beaufaux, rue du Tilleul et Chaussée du Tilleul.

Ledit règlement est publié sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 13 décembre 2023

La Directrice générale,


Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,


Anne MASSON